

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	<b>No SD</b> SD-2025-11
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de prendre acte du Rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec daté du 6 janvier 2025	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2025-01-08		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  CONSIDÉRANT la réception par la Ville le 6 janvier 2025 du rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec suivant des informations qu'elle aurait eu connaissance selon lesquelles des actes répréhensibles auraient été commis à l'égard de la Ville de Laval. Plus spécifiquement, que des dépenses douteuses auraient été réclamées par des conseillers municipaux dans le cadre du budget alloué pour les frais de recherche et de soutien des élus.  CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec à même ce rapport a effectué cinq recommandations.  CONSIDÉRANT que la première de celle-ci est à l'effet que son rapport soit déposé à la première séance ordinaire du conseil suivant sa publication.		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de prendre acte du Rapport de la Commission municipale du Québec daté du 6 janvier 2025.		